



Chers (es) amis (es),
Afin de perdurer dans notre philosophie des loisirs 4x4, et dans le but d'échange et de complaisance destiné à entretenir notre esprit de convivialité, nous vous proposons de prendre connaissance de notre

REGLEMENT

qui encadre nos manifestations et régit notre activité bénévole.

En participant à l'une de nos randonnées, ou tout autre événement lié à l'activité d'Addiction TT, vous êtes, par convention vis-à-vis de la loi, adhérent annuel ou temporaire de l'association.

Dès lors, vous devez vous soumettre au règlement décrit ci-dessous et n'enfreindre aucune règle sous peine d'expulsion sans prétendre à quelque dommage que ce soit.

Addiction TT vous remercie de votre compréhension, et vous demande le respect de la nature et des biens d'autrui, pour que ce genre de manifestation soit possible et durable dans l'avenir, que ce soit sur nos opérations ou tout autre manifestation extérieurs à nos organisations

Véhicule :

Les **véhicules** participants doivent être conformes au Code la route, ne pas avoir subi de transformation hors des limites de la réglementation en vigueur et doivent se voir apposé un contrôle technique valide et être assuré pour une utilisation sur route.

Concernant les **pneumatiques** et devant les hostilités déclarées par certains élus, il est opportun de se conduire et de conduire intelligemment. C'est pourquoi, afin de ne pas alimenter ce débat éternel, il est préférable de minimiser les arguments d'attaques de nos détracteurs. Aussi, habituez vous à évoluer avec des pneumatiques d'origine, mixtes, les pneus dits 'muds' étant la tolérance limite au sein de notre association. Ainsi les montures du genre 'Simex', 'bab-cross', 'extremes' et autres usines à crampons sont à proscrire dans ce genre d'évènement.

Accident :

En cas d'accident sur un chemin, la situation est la même que sur route goudronnées. Votre assurance responsabilité civile, dite 'au tiers', vous met à l'abri des conséquences pécuniaires des dommages que vous pourriez causer,

La devise d'Addiction TT étant de pratiquer les loisirs dans un esprit de propreté et de respect, conserver une allure réduite et régulière, et votre véhicule sortira de la randonnée sans bosse.

Toujours attendre que le véhicule qui vous précède termine le franchissement de sa zone avant de vous y engager.

Responsabilité :

L'association Addiction TT ne sera en aucun cas responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la manifestation, ainsi que des vols qui pourraient être commis.

- Chaque conducteur est responsable de ses passagers et des dégâts qu'ils pourraient occasionner sur leur passage.
- Les participants sont tenus de se conformer au Code la route et en aucun cas, un équipage ne sera autorisé à traverser ou à empiéter sur des zones cultivées ou des domaines privés signalés.
- Tout excès de vitesse dans la conduite est formellement interdit (vitesse excessive, dérapage, patinage volontaire).
- Tous les équipages devront être présents et attentifs lors du briefing

TOUTE INFRACTION A CE REGLEMENT SERA SANCTIONNEE.

L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE L'EQUIPAGE POUR UNE FAUTE GRAVE.

L'adhérent

'Lu et accepté'

'Je m'engage à être en mesure fournir les documents nécessaires aux forces de l'ordre en cas de contrôle de mon véhicule '

Le président
addictiontt
LA PRATIQUE DU 4x4 AU NATUREL

AddictionTT La pratique du 4x4 au naturel
Association Loi 1901
2 rue du petit Bail
60130 Ravenel
www.addictiontt.fr
Enregistrement préfecture RNA : W602001817